A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 1

A retenir :
- Stades hétérogènes : 3-4 feuilles étalées à 5-6 feuilles étalées, grappes visibles
- risque mildiou faible
- les premières contaminations d'oïdium ont pu avoir lieu
- des contaminations de black-rot ont pu avoir lieu, mais région à risque faible

Mildiou :
Il n'y a pour l'instant qu'un très faible risque mildiou
Pas de traitement à prévoir

Oïdium:
Dans le cas général, le premier traitement est à prévoir au stade 7-8 feuilles étalées (en moyenne sur la parcelle)
Pour les parcelles de chardonnay avec historique, il est préférable de commencer plus tôt, vers 5 feuilles étalées. Pour ces parcelles uniquement, un traitement peut être prévu.
Pas de traitement cette semaine, mais à prévoir la semaine prochaine pour les parcelles les plus précoces.

Pour ceux qui veulent traiter au soufre, attention aux conditions météo ! Il est plus efficace que par temps clair, sans nuage.

Black rot :
N'envisagez un traitement spécifique que si vous avez eu des dégâts notables l'année dernière. Dans la très grande majorité des cas, il n'y a donc pas de traitement à prévoir.
Pas de traitement à prévoir

A VOS VIGNES

Service Agronomie

Conseil collectif réalisé pour le département de l'Allier à partir des observations du Bulletin de Santé du Végétal vigne n° 2

Si aucune alternative à l'utilisation de produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Cependant, des alternatives préventives existent

Vous trouverez ci-dessous différents liens:

- pour retrouver l'ensemble des matières actives des produits utilisables :
e-phy catalogue produits phyto

- l'état des lieux 2019 des résistances aux différentes molécules utilisées :
http://www.vignevin.com/fileadmin/users/ifv/2015_New_Site/Home_page/Fichiers/2018/2019/note_technique_commune_vigne_2019_-_Vdef.pdf

La Chambre d'Agriculture de l'Allier est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.
Rédaction: Véronique Sarrot

Chambre d'Agriculture de l'Allier *- 60 Cours Jean Jaurès –BP 1727 -03017 Moulins cedex*
Tél: 04 70 48 42 42 –Fax 04 70 46 30 69 -cda.03@allier.chambagri.fr